

Pôle Rayonnement & Vitalité de la Ville

Mission Economie Circulaire

Dossier suivi par Delahaye Hugo

N° de téléphone : 06 07 10 17 33

Adresse électronique : hdelahaye@ville-roubaix.fr

AVIS D'APPELS A PROJET « **UPCYCLE YOUR WASTE** » & AVENANT DU 18 JUILLET 2022

**Minimise Your Waste.
Maximise Your Business.**



Table des matières

Avis d'appel à projets	3
Emetteur.....	3
Objet de l'appel à projets	3
Descriptif de l'appel à projets	3
Démarche d'appel à projets	4
La ville de Roubaix et la transition écologique	5
Territoire Zéro Déchet.....	5
Economie circulaire	5
Labellisation territoire démonstrateur Rev3.....	5
Le projet européen Upcycle Your Waste.....	6
Objectifs	6
Le projet	6
Partenaires / Observateurs	6
Appel à projets "Upcycle Your Waste"	7
Eléments de contexte.....	7
Exemples de déchets présents sur le territoire.....	8
Conditions de l'appel à projets.....	10
Déroulement de l'appel à projets.....	10
Détails des différentes phases.....	11
Phase 1 : phase d'émergence d'équipes proposant des avant-projets.....	11
Dossier à remettre par les équipes	11
Phase 2 : phase de discussion, d'échanges et d'expérimentation avec les 6 équipes présélectionnées par catégorie	14
Dossier à remettre par les équipes	14
Phase 3 : Suivi des lauréats de l'appel à projet.	17
Suivi de projet et obligations de communication.....	17
Annexes	17

Avis d'appel à projets

Avenant du 18 juillet 2022

A la suite du jury de la phase 1 s'étant tenu le 12 juillet 2022 et comme le lui permet le règlement du présent avis d'appel à projets, le jury a décidé de réouvrir la phase 1 de l'appel à projets pour les acteurs n'ayant pas candidatés pour le 6 juillet ou n'ayant pas été retenus lors du 1^{er} jury de la phase 1, avec une date de remise de dépôt des candidatures pour le 12 septembre 2022 à 14h sous format numérique (envoi de la candidature à economie.circulaire@ville-roubaix.fr).

La date de remise de la phase 2 reste inchangée pour tous les candidats, qu'ils aient été sélectionnés au jury de juillet ou de septembre 2022.

Emetteur

17, Grand' Place
CS 70737
59100 Roubaix Cedex 1

Objet de l'appel à projets

Appel à projets – « Upcycle Your Waste » : Revalorisation de déchets industriels

Descriptif de l'appel à projets

Le Conseil Municipal a décidé dans la délibération n°D312 du 3 octobre 2019 de s'engager dans le projet Interreg des 2 Mers "Upcycle Your Waste". Celui-ci a pour objectif de développer l'économie circulaire sur le territoire en appuyant la revalorisation des déchets industriels.

L'équipe Economie Circulaire a effectué des visites avec les entreprises roubaisiennes dans le but d'identifier les gisements industriels sur le territoire. Ces gisements de déchets sont des déchets qui sont aujourd'hui enfouis ou valorisés énergétiquement.

Le Conseil Municipal a décidé dans la délibération n°D87 du 31 mars 2022 d'engager la deuxième édition de l'appel à projets Upcycle Your Waste pour activer la valorisation de ces déchets.

Cette deuxième édition se situe dans la continuité de la première.

L'appel à projets vise à faire émerger des acteurs qui auront pour objectifs :

- 1. Valoriser les gisements de déchets industriels sur le territoire roubaisien.**
- 2. Créer des emplois sur le territoire roubaisien**

Cet appel à projet sera constitué de deux catégories ciblant deux niveaux différents de maturité de la structure candidate:

- Organisations émergentes (moins de 2 ans)
- Organisations en cours de structuration ou mature (plus de 2 ans)

NB : en cas de groupement, le type de catégorie dans laquelle s'inscrit le groupement dépendra du niveau de maturité (âge) du mandataire du groupement qui percevra l'indemnisation.

Démarche d'appel à projets

L'appel à projets est composé de trois phases :

- Phase 1 : Emergence des équipes proposant des avant-projets (date limite : 6 juillet 2022).

Dans le cadre de la réouverture de la phase 1 suite à la décision du jury du 12 juillet 2022, la deuxième date de dépôt pour les acteurs n'ayant pas candidatés pour le 6 juillet ou n'ayant pas été retenus lors du 1^{er} jury de la phase 1 ont jusqu'au 12 septembre 14h pour faire parvenir leurs candidatures.

- Phase 2 : Discussion, développement et expérimentation avec les 6 équipes présélectionnées par catégorie (date limite : 26 septembre 2022).
- Phase 3 : Jury final, choix des lauréats et suivi des lauréats de l'appel à projet.

La ville de Roubaix et la transition écologique

La ville de Roubaix développe depuis plusieurs années une stratégie du développement durable dans laquelle s'inscrivent les stratégies Zéro Déchet et l'Economie Circulaire.

Territoire Zéro Déchet

Depuis 2014, la ville de Roubaix s'est engagée dans une démarche Zéro déchet. Il s'agit d'un programme qui vise, par le biais de la mobilisation de l'ensemble des acteurs locaux, à réduire fortement la production de déchets et toute source de gaspillage. La ville de Roubaix a mis en œuvre une démarche simple, transversale et complète basée sur la dynamique citoyenne et associative, le développement économique et l'animation de réseaux, devenant ainsi l'une des communes pionnières en la matière en France.

Les impacts sont nombreux : réduction du volume de déchets mais aussi augmentation du reste à vivre, création de lien social, changement de comportement des habitants, changement de vie...

La ville compte plus de 600 familles Zéro Déchet, 50 commerçants Zéro Déchet, des écoles, des associations...

Economie circulaire

En 2022, la ville s'est dotée de sa stratégie économie circulaire pour la période 2022 – 2026, qui s'articule autour de cinq objectifs principaux :

1. Sensibiliser et former les acteurs économiques et institutionnels à l'économie circulaire
2. Faciliter et soutenir les synergies territoriales
3. Faciliter l'émergence et le développement d'entreprises circulaires
4. Booster l'exemplarité de la collectivité
5. Contribuer au rayonnement du territoire.

Un plan de trente actions opérationnalise cette stratégie mise en œuvre par la mission Economie Circulaire. Créée en 2018 et composée de trois personnes, elle est rattachée au Pôle Rayonnement et Vitalité de la Ville. Elle développe les synergies entre les acteurs économiques, développe et anime l'écosystème des acteurs, et participe à l'émergence des lieux totems, dont la maison de l'Economie Circulaire et du Zéro Déchet au Couvent des Clarisses et l'usine TISSEL, futur accélérateur des entreprises économie circulaire.

Labellisation territoire démonstrateur Rev3

Les réalisations et engagements de la ville ont été reconnus en octobre 2018 par l'obtention du label « Territoire Démonstrateur Rev3 ».

Le projet européen Upcycle Your Waste

Afin d'étendre l'économie circulaire sur son territoire, la Ville de Roubaix s'est associée au projet Interreg des 2 Mers "Upcycle Your Waste" qui a pour objectifs de créer des boucles d'économie circulaire et de valoriser les déchets industriels :

<https://www.interreg2seas.eu/fr/Upcycle%20Your%20Waste>

La Ville de Roubaix lance cet appel à projets dans le cadre du projet « Upcycle Your Waste » (Work Package 2) pour valoriser les gisements restants et nouveaux.

Objectifs

Ce programme a commencé en novembre 2019 et se finira en mars 2023, il vise à développer une Écologie Industrielle et Territoriale sur Roubaix, c'est-à-dire optimiser la gestion des ressources entre les acteurs économiques du territoire en transformant les déchets des entreprises en ressources secondaires pour d'autres entreprises et en mutualisant certaines ressources du territoire pour en avoir une meilleure gestion.

L'ambition du projet "Upcycle Your Waste" est de :

- Créer des boucles locales d'économie circulaire.
- Réduire la quantité de déchets industriels sur le territoire.

Le projet

Le projet "Upcycle Your Waste" part du constat que seulement 25% des déchets des TPE/PME sont revalorisés alors que 45% des déchets des grandes entreprises le sont. Les difficultés des TPE/PME pour adopter des pratiques circulaires sont le manque d'organisation, le manque de financement, les contraintes technologiques et le manque de coordination.

Face à ce constat, le projet "Upcycle Your Waste" a pour ambition d'aider la création de boucles locales d'économie circulaire pour les TPE/PME.

Partenaires / Observateurs

Les partenaires du projet sont :

- La ville de La Haye (chef de file), l'association GreenBiz IJmond, l'université TU Delft, l'université de Vives, la chambre économique d'Oostende, le Norwich Business Improvement District, le Comté du Kent et la ville de Roubaix

Les observateurs du projet pour la ville de Roubaix sont l'entreprise Néo Eco et l'école d'ingénieurs ENSAIT.

Appel à projets "Upcycle Your Waste"

Éléments de contexte

Dans le cadre du projet "Upcycle Your Waste", la Ville de Roubaix a mené plusieurs visites d'entreprises du territoire pour caractériser les flux entrants, les parcs machines et les flux sortants des entreprises pour créer des boucles d'économie circulaire sur Roubaix

Des visites ont été menées pour comprendre les besoins en matières, le parc machine et les déchets de production. Déjà 75 visites d'entreprises ont été effectuées et ont permis d'identifier de nombreux gisements, qu'ils soient des déchets classiques ou plus spécifiques. Une autre mission du service économie circulaire est aussi d'identifier les freins et les moteurs du surcyclage/recyclage sur le Roubaix afin de tenter d'y remédier en accompagnant les entreprises, ces freins peuvent être techniques, financiers, ou réglementaires.

Une partie des gisements recensés sont exposés au Couvent des Clarisses (future maison de l'Economie Circulaire et du Zéro Déchet) dans une matériauuthèque lancée en parallèle de l'appel à projets « Upcycle Your Waste ».

La 2ème édition de cette matériauuthèque se tiendra 1^{er} juin 2022 au 8 juillet 2022.

Exemples de déchets présents sur le territoire

Description	Quantité / an	Entreprises concernées	Composition	Dimension
Bande textile	NR	Hutchinson	Coton / Polyamide / Nylon	8 * 150 cm
Chute de PVC	40 T	Clayrton's	Polychlorure de Vinyle	Bandelette de 2 cm
Chiquette Papier	8 T	Clayrton's	Papier	Ballot de 1 m de hauteur et 30 cm de diamètre
Non Tissé PET	100 à 200 T	WeCosta	Polyéthylène Téréphtalate	90 * 61 cm et 53 * 32 cm
PET avec abrasif	96 T	Gouble Boussebart	Polyéthylène Téréphtalate + Latex + Résine + Abrasif	Longue laize avec trous de découpe
Chute de papier de verre	NR	Gouble Boussebart	Papier + Abrasif Plusieurs grains et différents supports	Longue laize avec trous de découpe ou fine bandelette de 2cm
Mousse Polyéthylène	765 m ³	OVH	Polyéthylène	Entre 10 * 10 cm et 60 * 40cm
Copeaux de bois	12 T	Fibr&Co	Pin	Ballot de 1m de hauteur et 50cm de diamètre
Drêche	40 T	Brasserie Hub / Les Tours du Malt / Brewbaix	Drêche de bière	En vrac

Sac de Malt	1500 unités	Brasserie Hub / Les Tours du Malt / Brewbaix	Polyéthylène	50 x 95 cm
Palette non Europe	NR	De nombreuses entreprises	Essences diverses	Diverses
Mandrin Carton	NR	Clayrton's / Fabritex / Matelas Mousse	Carton + colle	Selon l'entreprise
Chute Textile	Selon la matière	Résilience / Fabritex / Mille Oreillers / BR-Units	Coton / Polyester / Skaï / Lin / Soie /PVC	Selon la matière

La liste ci-dessus n'est pas exhaustive, plus de matériaux sont visibles à la Matériauthèque du couvent des Clarisses. Si vous souhaitez faire valoriser ou valoriser d'autres déchets industriels qui ne sont pas recensés sur la liste, vous pouvez contacter l'équipe économie circulaire à l'adresse économie.circulaire@ville-roubaix.fr en faisant part de vos volontés. **Sous réserve de représenter un tonnage intéressant et/ou un intérêt significatif pour le territoire**, ce matériau pourra être intégré à la liste des matériaux valorisables dans le cadre de votre réponse à l'appel à projet. La matériauthèque est visitable les mardis et jeudis sur rendez-vous auprès de la Mission Economie Circulaire, exceptionnellement d'autres créneaux seront ouverts.

Informations complémentaires à l'adresse suivante : <https://www.roubaixzerodechet.fr/economie-circulaire/materiauthèque-en-ligne/>

Conditions de l'appel à projets

Déroulement de l'appel à projets

Tableau récapitulatif

Date	Phase
01 Juin 2022	Publication de l'appel à projets
Phase 1 : phase d'émergence d'équipes proposant des avant-projets	
6 Juillet 2022 inclus	Constitution des équipes et Remise des avant-projets sous format numérique
13 Juillet 2022	Jury 1 et annonce des équipes admises à présenter un projet
18 Juillet 2022	Réouverture de la phase 1 de l'appel à projets
12 Septembre 2022	Date limite de dépôt des avant-projets sous format numérique (14h) 2ème jury de la phase 1 de l'appel à projets
Phase 2 : phase de discussion, de développement et d'expérimentation avec les 6 équipes présélectionnées par catégorie,	
26 septembre 2022 jusqu'à 14h	Remise des projets finaux des équipes sous format numérique Jury 2.
Conseil Municipal d'octobre	Validation et diffusion des résultats de l'AAP 2.
Courant octobre 2022	Remise des prix
Phase 3 : Suivi des lauréats de l'appel à projet.	
Mars 2023	Fin du suivi dans le cadre du projet Upcycle Your Waste

Détails des différentes phases.

Phase 1 : phase d'émergence d'équipes proposant des avant-projets

L'appel à projets est ouvert à toute équipe pluridisciplinaire qui sera capable d'y offrir une réponse complète. Ainsi, seront particulièrement appréciées les compétences et qualités suivantes : écoconception, revalorisation matière, capacité de transformation matière, capacité de distribution et toute autre compétence que le groupement souhaite apporter pour la constitution d'un projet tel qu'évoqué dans le descriptif.

Catégories de projet

L'appel à projets sera constitué de deux catégories ciblant deux niveaux différents de maturité :

- Les nouvelles organisations émergentes (moins de 2 ans)
- Les organisations en cours de structuration ou mature (plus de 2 ans)

Conditions de dépôt du dossier d'avant-projet

Les équipes peuvent être constituées d'un acteur unique ou d'un groupement d'acteurs. Un acteur ne peut faire partie que d'une seule équipe répondante. De même, un acteur unique ou un groupement d'acteurs répondant à l'appel à projet ne peut candidater simultanément dans les deux catégories de l'appel à projet.

La constitution des équipes peut évoluer durant la seconde phase de l'appel à projets, en fonction des besoins et compétences complémentaires utiles au projet, et sous réserve de la validation de la mission Economie Circulaire.

Dossier à remettre par les équipes

Contenu du dossier d'avant-projet

Les équipes produiront un avant-projet composé de :

A. Note d'intention présentant l'avant-projet
Les équipes remettront une note synthétique de 5 pages maximum comprenant : - La solution de valorisation envisagée - Le tonnage de matière souhaitée pour valorisation - La méthode de valorisation utilisée - Démonstration de l'impact positif pour le territoire - La pertinence de la candidature par rapport aux autres enjeux de l'appel à projets
B. Dossier candidat
Chaque membre de l'équipe-projet doit remplir la fiche candidat et la fiche références de l'équipe-projet (fiche candidat commune au groupement) : Le dossier candidat comporte : - La fiche candidat - o Identification de la structure porteuse du projet - o Tableau récapitulatif de la composition de l'équipe - o Tableau récapitulatif des moyens humains et matériels mobilisés pour le projet - o Formulaire de consentement à l'utilisation des données transmises - o Fiche de communication externe (500 caractères maximum) et une photo de l'équipe

- La fiche références de l'équipe-projet
 - o CV
 - o Expériences professionnelles/de vie

C. Pièces administratives

- Kbis de moins de trois mois ou statut de l'association déposée en préfecture (récépissé RNA)

Equipes admises pour la phase 2

L'avant-projet permettra d'identifier un nombre maximum d'équipes sélectionnées pour présenter un projet, il est porté à six pour chaque catégorie :

- Les nouvelles organisations émergentes (moins de 2 ans)
- Les organisations en cours de structuration ou mature (plus de 2 ans)

Critère d'appréciations pour désigner les équipes présélectionnées

Les avant-projets seront appréciés sur la base des critères suivants :

- Qualité et précision de la présentation du projet
- Adéquation aux objectifs d'UYW
- Capacités techniques, financières et professionnelles des équipes dans les différentes compétences attendues.

Jury 1

Le Jury pour cette phase d'avant-projet sera composé d'élus et de techniciens de la ville de Roubaix, MEL et Région Hauts de France.

- 1^{er} Adjoint au maire de Roubaix en charge du Développement Economique, de l'Economie Sociale et Solidaire,
- 3^{ème} Adjoint au Maire de Roubaix en charge de la Transition Ecologique et Energétique, des Mobilités, des Espaces Publics, de l'Eclairage Public et de la Voirie
- Responsable de la mission économie circulaire de la ville de Roubaix
- Chargé de projet - projet Interreg "Upcycle Your Waste" pour la ville de Roubaix ou du mineur urbain & animateur d'écosystème de la ville de Roubaix
- Représentants de la MEL et de la région Hauts-de-France

Dans le cadre de la réouverture de la phase 1 suite à la décision du jury du 12 juillet 2022, la deuxième date de dépôt pour les acteurs n'ayant pas candidatés pour le 6 juillet ou n'ayant pas été retenus lors du 1^{er} jury de la phase 1 ont jusqu'au 12 septembre 14h pour faire parvenir leurs candidatures.

Les candidatures de la 2^{ème} phase 1 seront départagées le 12 septembre 2022 par une commission (deux élus de la ville de Roubaix et les agents de la mission Economie Circulaire).

Etude de la matière secondaire

Pour la phase 1, les échantillons seront disponibles pour visualisation à la matériauthèque mise en place à Saisons Zéro, au Couvent des Clarisses, 2 rue de Wasquehal, 59100 Roubaix.

Pour toute visite, une demande écrite par courriel à économie.circulaire@ville-roubaix.fr devra être adressée.

Remise des dossiers

Les dossiers seront à remettre sous format numérique, sous forme d'un lien de téléchargement à adresser à économie.circulaire@ville-roubaix.fr dans les délais impartis définis dans le planning.

Nous vous invitons à contacter le service économie circulaire au plus tôt même si votre dossier n'est pas finalisé pour un meilleur accompagnement.

Phase 2 : phase de discussion, d'échanges et d'expérimentation avec les 6 équipes présélectionnées par catégorie

Dossier à remettre par les équipes

Contenu du dossier à remettre par les équipes

Le dossier comprendra :

A. Note d'intention
Les équipes remettront une note synthétique de 10 pages maximum comprenant : - Le modèle économique du projet - La création d'emploi sur le territoire roubaisien - Le planning du projet - L'organigramme des partenariats et rôles - L'insertion dans l'écosystème d'acteur économie circulaire de Roubaix - Le développement d'une économie sociale et solidaire - Les résultats attendus après 6 mois. La validation de ces résultats permettant le déclenchement automatique de la deuxième moitié de l'indemnisation - L'accord signé que l'entreprise détentrice du déchet souhaite travailler avec le postulant
B. Dossier de candidat
<i>Si l'équipe a été modifiée entre la phase 1 et la phase 2, les nouveaux membres du groupement devront renseigner la fiche candidat et la fiche références de l'équipe-projet.</i> Le dossier candidat comporte : - Un business plan - Le dernier bilan comptable ou extraits de bilan comptable (selon le profil du candidat) - Attestations sociales et fiscales à jour (attestation de vigilance), - o si le candidat est en redressement judiciaire, la copie du ou des jugements prononcés à cet effet

Echange et discussions autour des projets des équipes

Lors de cette deuxième phase, il sera possible d'effectuer des visites des entreprises concernées pour mieux comprendre les matériaux à valoriser et aussi les conditions logistiques et économiques souhaitées par les entreprises détentrices de cette matière secondaire. Pour effectuer ces visites, vous devez adresser un courriel à économie.circulaire@ville-roubaix.fr.

Dans un but d'équité et de simplification pour les entreprises détentrices de la matière secondaire, les visites seront faites avec l'ensemble des postulants souhaitant valoriser la matière secondaire de l'entreprise concernée.

Critère de classement des projets

Les critères de classement du projet seront :

- 30% sur la qualité environnementale de la solution et du volume traité
- 30% sur la robustesse du modèle économique
- 20% sur la création d'emplois sur Roubaix
- 20% sur la cohérence globale et la qualité du projet

Jury 2

Le Jury 2 sera composé d'élus, de techniciens et de représentants de Rev3

- 1^{er} Adjoint au maire de Roubaix en charge du Développement Economique, de l'Economie Sociale et Solidaire,
- 3^{ème} Adjoint au Maire de Roubaix en charge de la Transition Ecologique et Energétique, des Mobilités, des Espaces Publics, de l'Eclairage Public et de la Voirie
- Responsable de la mission Economie Circulaire de la ville de Roubaix
- Chargé de projet - projet Interreg "Upcycle Your Waste" pour la ville de Roubaix ou du mineur urbain & animateur d'écosystème de la ville de Roubaix
- Représentant de la MEL et de la région Hauts-de-France

Clause particulière

Les projets lauréats devront ensuite être validés par les élus au conseil municipal d'octobre 2022.

A l'issue de cette validation, les lauréats signeront une convention d'objectifs avec la ville de Roubaix. Si le candidat retenu est une association, il devra signer le contrat d'engagement républicain dont les articles seront détaillés dans la convention d'objectifs.

Les projets lauréats de cet appel à projet devront montrer leurs résultats sur les objectifs annoncés pour le début de mars 2023. Si les résultats sont atteints, cela permettra de débloquent automatiquement la deuxième moitié de l'indemnisation. Si les résultats ne sont pas atteints, la Ville se réserve la décision de débloquent ou non la deuxième moitié de l'indemnisation, conformément à la convention d'objectifs signée avec la ville de Roubaix.

Cette convention d'objectifs bipartite fixera le niveau d'objectifs à atteindre pour prétendre au débloquent de la deuxième moitié de l'indemnisation.

L'évaluation des résultats pour la deuxième moitié de l'indemnisation se fera sur la base de la quantité de matière valorisée, de l'avancement du projet de surcyclage, de l'utilisation de matériaux issus exclusivement de la matériauthèque. L'utilisation de matériaux autres ou ne faisant pas partie du gisement roubaisien en remplacement de la matière initiale devra être dûment justifiée (par exemple, difficultés techniques majeures n'ayant pas été identifiées en amont, etc.).

Indemnisation des équipes

A l'issue de la phase 2, les projets des équipes seront classés et soutenus selon ce barème :

Lauréats organisations émergentes	Lauréats organisations matures
-----------------------------------	--------------------------------

(< 2 ans)	(>2 ans)
1 ^{er} : 10 000 euros	1 ^{er} : 10 000 euros
2 ^{ème} : 7 500 euros	2 ^{ème} : 7 500 euros
3 ^{ème} : 5 000 euros	3 ^{ème} : 5 000 euros

La première moitié de l'aide sera débloquée automatiquement après la validation des lauréats par le conseil municipal. La deuxième moitié de l'aide sera débloquée pour Février-Mars 2023, sous réserve que le projet ait atteint les objectifs décrits dans la convention d'objectifs signée entre la ville de Roubaix et les lauréats. Si celui-ci n'a pas atteint ses objectifs, la ville de Roubaix se réserve la décision de débloquer ou non la deuxième moitié de l'indemnisation (cf article clause particulière).

Remise des dossiers en phase 2

Les dossiers seront à remettre sous format numérique, sous forme d'un lien de téléchargement à adresser à economie.circulaire@ville-roubaix.fr dans les délais impartis.

Appel à projets infructueux

Dans le cas où les projets présentés dès la phase avant-projet ne satisferaient pas aux critères d'attribution des prix et seraient alors infructueux. La ville de Roubaix se réserve le droit de ne désigner aucun lauréat, et ainsi de ne pas attribuer les indemnisations correspondantes.

Phase 3 : Suivi des lauréats de l'appel à projet.

Suivi de projet et obligations de communication

Suivi

La mission économie circulaire et le développement économique de la ville de Roubaix seront disponibles pour favoriser le développement du projet.

Il sera demandé aux lauréats de tenir régulièrement informée la ville de Roubaix de son avancement. A minima, les lauréats enverront à économie.circulaire@ville-roubaix.fr un document récapitulant l'état d'avancement du projet, la tenue des objectifs annoncés et son impact sur le territoire de Roubaix du projet (cf. convention d'objectifs signée avec la ville de Roubaix) :

- Décembre 2022,
- Février/mars 2023.

Obligation de communication relative aux partenaires financeurs

Les projets lauréats de cet appel à projet devront afficher le logo de la ville de Roubaix, du projet Upcycle Your Waste, de la région Hauts-de-France et de l'ADEME dans leurs différents supports de communication concernant la solution de surcyclage (« upcycling ») ayant bénéficié du soutien de l'appel à projets.

Questions complémentaires

Toutes les questions complémentaires seront à adresser par courriel à économie.circulaire@ville-roubaix.fr. Les réponses seront apportées par courriel, et communiquées à l'ensemble des équipes identifiées à la date de la réponse.

Lors de la phase 1, afin de recevoir ces informations, toute équipe potentiellement répondante est invitée à se signaler, dès que possible, simplement par courriel à économie.circulaire@ville-roubaix.fr.

Annexes

Ce document d'appel à projets comprend :

- Le dossier de candidature et ses différents documents
- Le flyer du projet « Upcycle Your Waste »
- L'affiche de la Matériauthèque